

Compte rendu de la séance publique du Conseil Municipal de Luc Sur Aude

Séance du 2 Février 2011

Étaient présents:

Mr Jean Claude Pons, Maire
Mr Parfait Moreno
Mr Didier Algans
Mr Thierry Peres
Mme Najat Garcia
Mme Heather Falconner
Mme Patricia Reinhold Von Essen

Était excusée:

Mr Michel Cuguillère
Rose- Marie Roques.

Absent

Frédéric Rigail

Un secrétaire est nommé, Patricia Reinhold von Essen , Jean Claude Pons déclare que la séance peut commencer et donne lecture de l'ordre du jour.

Mr Pons expose le caractère exceptionnel de la réunion du Conseil de ce soir réunit suite à la fin du contrat aidé de Magali Gambus et de son non renouvellement annoncé par Pôle emploi.

Quand l'emploi en Contrat Aidé de Magali Gambus a été décidé, il était prévu initialement pour un an, des modifications de pôle emploi l'ont ramené à 6 mois renouvelables avant la signature du contrat.

Les contractions budgétaires du gouvernement suppriment les renouvellements des Cae, le contrat de Magali Gambus s'arrêterait fin Février 2011.

Les conditions d'éligibilité ont changé et Magali Gambus ne correspond pas aux critères. Nous devons malgré tout organiser le service de la cantine et du ramassage scolaire.

Jean Claude Pons a consulté la directrice de l'école et Mme Brigitte Moreno pour connaître les possibilités d'organisation.

Dans l'éventualité où le recours déposé à Pôle emploi serait définitivement rejeté, le Maire demande au Conseil de prendre position sur la conduite à tenir :

Nous avons 3 options :

-1-Renouveler le contrat de M.Gambus en Contrat d'embauche non aidé. A durée déterminée. 20h par semaine ce qui représente un budget de 1100€ par mois à la charge de la commune et ce jusqu'à la fin juin. Cette option procède d'une démarche d'effort social de la part de la Commune qui dans cette option s'implique budgétairement.

-2-Brigitte Moreno complète les heures , en faisant un peu moins d'heures en classe (6h par jour actuellement) et en faisant 2 heures par jour de plus. C'est la solution la plus économique pour la commune.

-3-Nous recrutons via Pôle emploi du personnel qui répond aux critères d'éligibilité des contrats aidés.

La 3° option est éliminé, afin de ne pas désorganiser le service en cours d'année.

Option 1 : 6 voix pour

Option 2: 1 voix pour

Questions diverses

1/ Ecole

RPI maintenir le nombre d'enfants pour l'année prochaine.

Nous avons actuellement 70 enfants inscrits dans le RPI pour la rentrée 2011/2012 or la 2° classe de Luc ne sera maintenu que si nous atteignons les 75 enfants.

Maison Delmas

Nous allons signer l'acte d'achat d'ici trois semaines. Reste à l'intérieur des objets sans grande valeur que la Commune ne peut conserver. L'association des chasseurs pourrait contre le déblaiement des lieux récupérer ces objets et les vendre au profit de leur association lors d'un vide grenier. Cette solution est adoptée.

Maitrise d'ouvrage pour la maison Delmas

Pierre Mahut architecte, a été contacté. Il devra définir un plan de rénovation de la bâtisse.

Une équipe de stagiaires, encadré, de Batipôle interviendra sur le chantier, en échange des repas pour l'équipe entière. Nous devons faire appel à des entreprises extérieures pour certains travaux et prendre part au chantier nous mêmes (Geoffrey et Alain)

Contacts sont pris avec des organismes qui proposent des aides : Emprunt 1% sur 30 ans , petites subventions et bonne proportion de participation du Conseil Général à la construction de logement à caractère social.

Convention ATEZAT

Aide gratuite assistance à maîtrise d'ouvrage . Le Conseil décide de renouveler la convention.

DEFIBRILLATEUR

Nous envisageons de fournir une liste aux habitants du village des personnes qui peuvent intervenir en cas d'accident qui nécessitera l'usage du défibrillateur sur une personne du village. Une formation serait organisée pour des personnes candidates à la manipulation. 5 personnes sont intéressées. Nous décidons de contacter les pompiers pour demander cette formation.

Fin de la séance à 22H45

Le Maire, Jean Claude Pons